

De la structure du syntagme nominal en ancien français¹

DEBORAH ARTEAGA
UNIVERSITY OF NEVADA AT LAS VEGAS

Plusieurs études récentes (cfr. Abney, 1987; Fukui et Speas, 1986; entre autres) abordent le problème de la structure du syntagme nominal dans le cadre de la grammaire générative. La présente étude porte sur le génitif en ancien français. Je propose que cette structure soutient l'hypothèse proposée par Brame (1981) et Abney (1987), selon laquelle le déterminant est l'élément tête du syntagme nominal, nommé "syntagme déterminatif", ou DP. Pour rendre compte de ces données de l'ancien français, je postule qu'il y a aussi un noeud AGR ('ACC'-accord) dans DP, et de plus, que cette catégorie est lexicale en ancien français.

Dans la première partie, on présentera une vue d'ensemble du génitif en ancien français. Dans la deuxième partie, on passera à la structure syntactique de DP en ancien français. Enfin et pour conclure, on considérera brièvement l'évolution ultérieure de DP en français.

¹ Cet article est une version élargie et améliorée d'une communication que j'ai faite au *XXIIème Symposium Linguistique sur les Langues Romanes*, à l'Université de El Paso, Texas (*XXIInd Linguistic Symposium on the Romance Languages*). Je tiens à remercier les participants de cette conférence, ainsi que Karen Zagona, Heles Contreras, et Jürgen Klausenburger, qui m'ont suggéré des améliorations importantes. Il va sans dire que je suis la seule responsable de toutes les erreurs qui restent.

1.0. LE GÉNITIF EN ANCIEN FRANÇAIS

L'ancien français disposait d'une grande variété de structures pour exprimer le génitif. Dans la suite de cette section, on examinera ces structures, en commençant tout d'abord par le génitif exprimé par *à*, puis celui exprimé par *de*. Enfin, on examinera un génitif sans préposition.

1.1. LE GÉNITIF EXPRIMÉ PAR *À*

En ancien français, le génitif pouvait s'exprimer par *à*, comme dans le français populaire, *un ami à moi*. Dans cette structure en ancien français, le déterminant désignait une personne (mais pas un nom propre); de plus, selon Foulet (1981), le génitif avec *à* s'employait quand le nom n'avait pas de déterminant, ou bien, devant un article indéfini, ou devant un nom pluriel. A mon avis, ces contraintes font preuve d'une sélection sémantique du complément de génitif par le nom tête.

Mais avant de passer à quelques exemples de génitif exprimé par *à*, on se propose de faire un bref survol du système casuel en ancien français, qui est un système bicasuel: nominatif ou cas sujet, opposé au cas régime, ou cas oblique.

Au masculin, la déclinaison la plus répandue est celle de *murs* (1):

(1)	singulier	nominatif	<i>li murs</i>
		oblique	<i>le mur</i>
(2)	pluriel	nominatif	<i>li mur</i>
		oblique	<i>les murs</i>

Par contre, dans le cas du système casuel du féminin, la déclinaison ne distingue que le nombre (2):

(2)	singulier	<i>la fille</i>
	pluriel	<i>les filles</i>

La plupart du temps, on emploie le cas sujet comme sujet, vocatif, et attribut, tandis que le cas oblique sert comme objet, régime d'une préposition, mais aussi comme datif, et surtout, ce qui se révèlera important pour la présente étude, comme génitif.

Après cette brève introduction au système casuel, prenons en considération les phrases de (3) à (5), qui servent d'exemple de génitif exprimé par *à*:

- (3) *Fiz a rei fu*
 (Lanval, 27)
 (Togebly, 1974: 55)
- (4) *Je te donrai le file a un roi u a un conte*
 (Aucassin, 2. 34)
 (Jensen, 1990: §51)
- (5) *la terre as ogres*
 (Li contes del Graal, 6131-2)
 (Foulet, 1982: 23)

Dans l'exemple (3), *rei* est au cas régime, le sujet étant *reis*. De même dans la phrase (4), *un roi* et *un conte* sont au cas régime, le cas sujet étant *uns rois* et *uns cuens*, respectivement.

En ancien français, dans le cas du génitif exprimé par *à*, le nom tête pouvait s'omettre, comme dans l'exemple (6), où *armes* n'est exprimé que la première fois.

- (6) *En l'autre estoient les armes au soudanc de Halape,*
'sultan'
- En l'autre bande estoient les au soudanc de Babiloine*
 (Joinville)
 (Gamillscheg, 1957: 58)

Dans la section qui suit, on examinera le génitif exprimé par *de*.

1.2. LE GÉNITIF EXPRIMÉ PAR *DE*

Comme en français moderne, le génitif en ancien français pouvait s'exprimer par la préposition *de*, qui assignait le cas oblique au complément de génitif. Selon certains chercheurs tels Foulet (1982) et Jensen (1990), le génitif exprimé par *de* s'employait surtout quand il s'agissait de non personnes, devant un nom qui désignait toute une classe d'individus, devant un nom propre, et devant un pronom personnel.

Ceci dit, il faut néanmoins souligner le fait que le génitif exprimé par *de* était le génitif le plus répandu en ancien français, ce qui n'est peut-être pas inattendu, étant donné que cette structure a fini par largement l'emporter sur les autres structures du génitif. Les phrases (7), (8) et (9) sont des exemples de génitif exprimé par *de* en ancien français:

- (7) *Les cornes del cerf*
(Eustache, 3)
(Togebly, 1974: 55)
- (8) *la fole langue de toi*
(Li Contes del Graal, 2840-2)
(Foulet, 1982: 25)
- (9) *Pur venger la mort de Rollant*
(Saint Gilles, 2894)
(Jensen, 1990: §53)

En ancien français, on employait souvent cette structure pour exprimer un génitif objectif, comme dans la phrase (10):

- (10) *la pitié de son seignor*
'La pitié qu'il éprouve pour son seigneur'
(Bérout, 1478)
(Togebly, 1974: 55)

Comme dans le cas du génitif exprimé par *à*, dans cette structure, on pouvait omettre le nom tête, comme dans l'exemple (11):

- (11) *se la de Dieu le puissant non*
'Sinon celle de Dieu, le puissant'
(Galeran de Bretagne, 4200-2)
(Foulet, 1982: §70)

Dans la section suivante, nous examinerons une troisième construction génitive en ancien français.

1.3. LE GÉNITIF DE JUXTAPOSITION

Jusqu'ici, les structures syntactiques que nous avons vues diffèrent peu de leurs équivalents en français moderne. Pourtant, jusqu'au XV^{ème} siècle, on trouvait également en français un génitif sans préposition, le génitif de juxtaposition (voir Nyrop, 1925; et Marchello-Nizia, 1979; entre autres), comme dans l'exemple (12)²:

² Selon Anglade (1965), le génitif de juxtaposition a disparu au XIV^{ème} siècle. Néanmoins, selon Nyrop (1935), Marchello-Nizia (1979), entre autres, le génitif de juxtaposition n'a cessé d'exister jusqu'au XV^{ème} siècle, et ils donnent des exemples qui datent de cette époque-là.

- (12) *avecques [la femme son voisin]*
 'Avec la femme de son voisin'
 (Ethiques, 110b)
 (Marchello-Nizia, 1979: 319)

En général, le complément de ce génitif désignait un être animé ou un concept au singulier (e. g., la jalousie). Le complément de génitif était normalement un individu, un nom propre, ou un nom précédé d'un article défini. De plus, le génitif de juxtaposition servait à exprimer des relations de parenté, d'amitié, d'alliance, ou des relations de serviteur à maître. L'ancien français disposait en fait de deux structures "juxtaposées" différentes; on examinera d'abord le génitif de juxtaposition postposé.

1.3.1. LE GÉNITIF DE JUXTAPOSITION POSTPOSÉ

En général, le complément suivait le nom tête dans cette structure; il était au cas régime. Les phrases de (13) à (16) sont des exemples de génitif de juxtapositions:

- (13) *Tu as [le mal saint Lienart]*
 'Tu as la maladie du saint Lienart'
 (Le jeu de la Feuillée, 234)
 (Foulet, 1982: 17)
- (14) *Cestui n'est mie [filz moton]*
 'Celui-ci n'est pas du tout le fils d'un mouton'
 (Fabliaux, 5. 84)
 (Jensen, 1990: §39)
- (15) *[Li message les Tartarins] et [li message le roy]*
 'Les messagers des Tartarins et les messagers du roi'
 (Sarrasin, 5, 2)
 (Togoby, 1974: 53)
- (16) *[La niece le duc] manoit*
 'La nièce du duc restait'
 (La Chasteleine de Vergi, 376)
 (Foulet, 1982: 14)

Le génitif de juxtaposition exprimait également le génitif subjectif et le génitif objectif; comparez la phrase (17) avec la phrase (18):

- (17) *[La Mort le roi Artu]*
 (Togoby, 1974: 53)

- (18) *[Li coronemenz Looïs]*
 (Togeby, 1974: 53)

Dans cette construction, on pouvait omettre le nom tête, comme dans les exemples (19), (20) et (21), de même que dans les autres constructions génitives que nous avons déjà examinées:

- (19) *Par [la Carlun]*
 'Par [l'épée] de Carlun'
 (Roland, v. 3145)
 (Nyrop, 1925, V6, §97)
- (20) *Et [le suen nom] et [le son pere]*
 'Son nom et celui de son père'
 (Clígès, v. 2975)
 (Nyrop, 1925: V6, §97)
- (21) *Je n'i vi cottes brodées, ne [les le roy] ne [les autrui]*
 'Je n'y ai pas vu de tuniques, ni celles du roi, ni celles d'autrui'
 (Joinville, §25)
 (Togeby, 1974: §42, 3)

Dans la partie suivante, nous considérons un autre type de génitif de juxtaposition.

1.3.2. LE GÉNITIF DE JUXTAPOSITION ANTÉPOSÉ

Comme nous l'avons vu dans la section précédente, le complément du génitif de juxtaposition suivait souvent le nom tête. Mais il existe d'autres exemples où le complément du génitif de juxtaposition est antéposé; dans ces structures, l'article est généralement celui du nom tête, comme dans les phrases (22), (23), (24)³:

- (22) *[La Dieu ancele]*

³ Selon Foulet (1981: 17), on trouve toujours le génitif postposé sauf dans les expressions avec *dieu*; à son avis, les autres exemples représentent "la langue un peu artificielle des chansons de geste." Pourtant, selon beaucoup d'autres chercheurs, tels Marchello-Nizia (1979), Nyrop (1935) et Tobler (1902), le génitif antéposé ne s'est limité aux expressions figées qu'après le XV^{ème} siècle.

'La servante de Dieu'
 (Le miracle de Théophile, 658)
 (De Lage, 1975: 24)

- (23) *en [la rei prisun]*
 'Dans la prison du roi'
 (Beckett, 1121)
 (Palm, 1977: 54)

- (24) *[La Richart proeche]*
 'L'exploit courageux de Richard'
 (Richars li biaux, v. 2285)
 (Nyrop, 1925, V6, §97)

Pour résumer, dans la phrase (22), l'article *la* ne se réfère pas à Dieu, sinon au nom tête *ancele*; dans l'exemple (23), *la* se réfère à *compaignie*, dans la phrase (24), *la* se réfère à *proeche*.

Cependant on trouve quelque fois un déterminant qui se réfère au complément de génitif antéposé, comme dans les phrases (25) et (26):

- (25) *Par [le dieu d'amours voulenté]*
 'Par la volonté du dieu d'amour'
 (Cace as mesdis, 235)
 (Tobler, 1902: 69)
- (26) *[Son pere kierue] menoit*
 'Il menait la charrue de son père'
 (Chronique rimée de P. Mouskes, 17047)
 (Tobler, 1902: 70)

Dans l'exemple (25) *le* est le déterminant de *dieu*; dans (26), l'adjectif possessif *son* se réfère à *pere*.

Dans la partie qui précède, on vient d'examiner les manières dont on pouvait exprimer le génitif en ancien français. On a vu que, dans toutes ces structures, le complément de génitif est au cas régime, et le nom tête peut être omis. Dans la prochaine partie, on abordera certains problèmes théoriques que soulève cette grande variété de structures génitives.

2.0. LE GÉNITIF EN ANCIEN FRANÇAIS ET LA STRUCTURE DE DP

Dans la suite de cette section, on se propose d'examiner la structure de DP en ancien français. Je considère que les données de l'ancien français soutiennent la présence du noeud AGR (accord) dans DP, et suivant l'analyse récente de Contreras (1990) dans laquelle il fait l'hypothèse que le

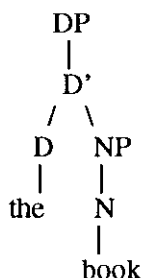
noeud AGR en espagnol est un élément lexical, je me propose de démontrer que la catégorie AGR en ancien français était également un élément lexical.

2.1. L'HYPOTHÈSE 'DP' DE ABNEY (1987)

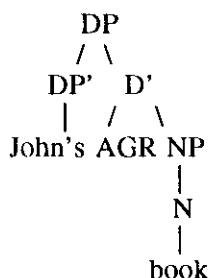
A l'instar de Brame (1981, 1982), Abney (1987) propose que le déterminant est l'élément tête de DP, à cause des ressemblances frappantes entre les syntagmes nominaux et les phrases. De plus, selon Abney, le comportement syntactique des déterminants ressemble beaucoup à celui des syntagmes nominaux. Enfin, Abney considère qu'une telle structure contient assez de positions spécifieurs en notation barre.

Abney propose les structures dans (27):

(27) (Abney, 1987)



'le livre'



'le livre de Jean'

Selon Abney, AGR se trouve dans D^0 . On montrera dans la suite que la théorie de Abney peut rendre compte des données en ancien français, pourvu que la structure contienne la catégorie AGRP, catégorie distincte de DP.

2.2. LA PRÉSENCE D'AGR DANS DP

Actuellement, on se penche beaucoup sur la structure interne de DP, dans le cadre de la grammaire générative. Pour la présente étude, je tiens surtout à attirer l'attention sur la question de la présence de AGR dans DP. Cinque (1990) considère que la position des adjectifs dans les langues romanes soutient la présence d'un noeud AGR dans DP. A mon avis, la présence du noeud AGR dans DP prend également appui du génitif en ancien français. Mais avant d'aborder cette dernière question, on se propose de considérer tout d'abord les caractéristiques syntactiques de AGR en ancien français.

Fukui et Speas (1986) proposent une dichotomie entre les catégories fonctionnelles et les catégories lexicales. Selon eux, les catégories fonction-

nelles comprennent CP, IP et DP. Elles gouvernent un complément à gauche et assignent le cas à gauche. Par contre, les catégories lexicales telles N, V, A et P, gouvernent et assignent le cas à droite.

Selon Contreras (1990), cette dichotomie s'applique aussi au noeud AGR. Contreras sépare IP en deux catégories: TP (une catégorie qui marque le temps) et AGR (une catégorie que marque l'accord), ce qui est conforme aux théories de Pollock (1989) et de Chomsky (1989) entre autres. Contreras propose qu'il y a deux paramètres associés avec AGR: [$\pm$ fort] et [$\pm$ lexical]. Quand AGR est [+lexical], il n'a pas de position spécifieur. Contreras considère qu'en espagnol, AGR est paramétrisé: [+fort] [+lexical].

Il est bien établi qu'en ancien français, comme en espagnol moderne, l'omission du sujet était possible. Dans l'exemple (28) le pronom personnel *ils* est omis:

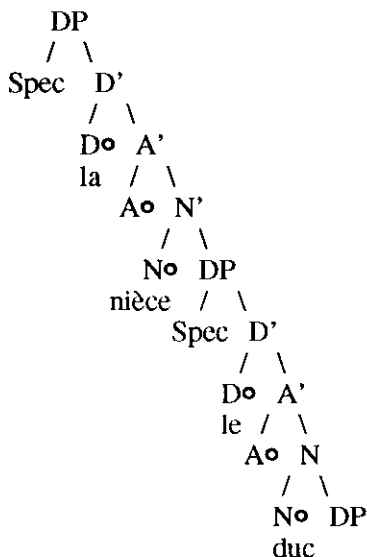
- (28) *Noment le terme de lour assement*
 'Ils nomment les termes de leur union'
 (La vie de St. Alexis, 46)

Ces faits suggèrent que AGR en ancien français était [+fort], comme l'ont proposé Martineau (1989), Adams (1987), entre autres. Je voudrais faire l'hypothèse que AGR était aussi [+lexical] en ancien français. Si le noeud AGR était [+lexical], il pouvait assigner le cas à droite, et gouverner son complément à droite. Dans la prochaine section, j'aborde le sujet de la présence de AGR dans DP.

2.2.2. LA STRUCTURE DE DP EN ANCIEN FRANÇAIS

Adoptant l'hypothèse de Baker (1988), qui propose que les éléments qui expriment les mêmes relations de rôles-théta ont la même D-structure (structure profonde) (UTAH), je postule la D-structure illustrée par (29) pour toutes les constructions génitives en ancien français:

(29)



La structure proposée dans (29) contient AGR. On présentera les quatre arguments suivants pour la présence de AGR dans DP en ancien français: l'assignation du cas dans le génitif de juxtaposition, la possibilité d'omettre le nom tête dans les structures génitives, la distribution des articles dans le génitif de juxtaposition antéposé, et l'évolution ultérieure du génitif en français.

Quant au cas assigné au complément de génitif de juxtaposition, il y a au moins trois possibilités logiques: soit c'est le nom tête qui assigne le cas, soit c'est le déterminant qui assigne le cas, soit, comme je proposerai: c'est AGR qui assigne le cas⁴.

Pour tenir compte du cas assigné aux syntagmes nominaux en anglais, Abney (1987) propose que le cas génitif s'assigne par AGR, et non par le nom tête. A mon avis, cette idée prend également appui de certaines structures génitives en ancien français dont le nom tête est nul (voir (19)-(21) ci-dessus). Ces exemples démontrent que ce n'est pas le nom tête qui assigne le cas oblique au complément, étant donné que dans ces phrases, le nom tête est omis. Par exemple, dans la phrases (21), malgré l'omission du nom tête, le complément de génitif est néanmoins au cas régime, le cas sujet étant *altre*.

Prenons en considération la deuxième possibilité, c'est à dire que c'est D° qui assigne le cas au nom tête. Si on accepte la théorie de Fukui et

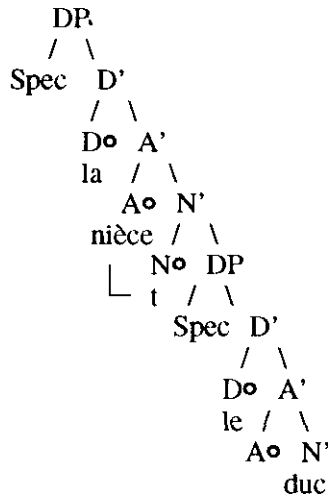
⁴ Il existe en fait une troisième possibilité, c'est à dire que c'est le nom tête nul qui assigne le cas au complément de génitif.

Speas (1986), D° ne peut pas assigner le cas à droite, étant l'élément tête d'une catégorie fonctionnelle⁵.

Pour ces raisons, je propose qu'en ancien français, c'est A° qui assigne le cas oblique au complément de génitif, ou plutôt à la position spécifieur de DP, sous une relation de gouvernement. Examinons de nouveau (24); dans cet exemple, A° (AGR) ne peut pas assigner le cas à la position spécifieur de DP, parce que *nièce* la bloque; donc il n'y a pas de transparence de gouvernement (Government Transparency), dans le sens de Baker (1988). Pour rendre grammaticale cette structure, il faut ajouter une préposition, ce qui donnerait le génitif exprimé par *à* ou par *de*, comme dans les exemples (3) à (10) ci-dessus.

Mais s'il y a du mouvement de l'élément tête de N° à A° (cf. Cinque, 1990), A° gouvernera la position spécifieur de DP, si on adopte la théorie de Baker (1988). Ce mouvement de N° à A° est illustré par (30):

(30) Mouvement de N° à A° (cf. 16)



Dans (30), A° assigne le cas oblique à la position spécifieur de DP, ce qui donne comme résultat le génitif de juxtaposition postposé.

En passant à notre deuxième argument pour la présence de AGR dans DP, les exemples comme (19) ci-dessus démontrent non seulement la présence de AGR, sinon son caractère lexical, à cause de l'expression nulle du nom tête. Dans le cadre de la grammaire générative, toute catégorie vide doit être proprement gouverné, en se conformant au Principe des Catégories

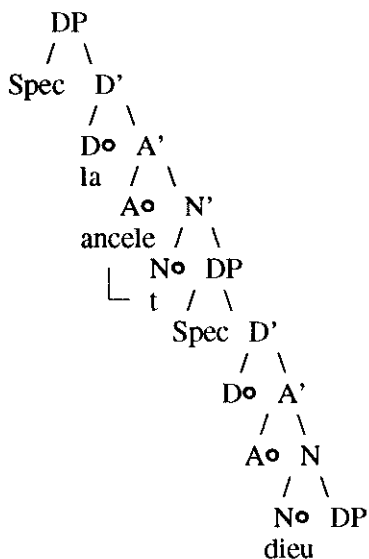
⁵ MacManness (1990) propose que DP est une catégorie lexicale.

Vides (Empty Category Principle, ECP). Par exemple, je considère que dans la phrase (19), c'est l'élément tête du noeud AGR qui, étant [+lexical], gouverne proprement la catégorie en question à droite. Cette omission du nom tête est aussi possible dans un génitif exprimé par *à* ou par *de* (voir (4) et (8) ci-dessus).

2.3. MOUVEMENT DE A° À D°

On a proposé dans la section 2.2.2. que toute construction génitive en ancien français a la même D-structure, c'est à dire celle illustrée par (29). Dans le cas du génitif de juxtaposition antéposé, il y a deux questions à aborder: l'assignation du cas et la distribution des articles. A mon avis, les deux soutiennent l'idée de la présence de AGR dans DP. Considérons d'abord (31), qui représente la structure de (22):

(31)

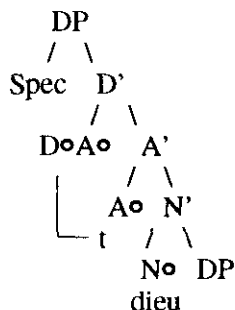


Comme dans l'exemple (30), le déplacement de *ancele* dans A° rend possible l'assignation du cas à la position spécifieur de DP par A°, donnant *la ancele dieu*.

Considérons en détail la dérivation du mouvement dans (31). Je propose que le DP inférieur monte dans la position spécifieur du DP supérieur. Mais pour rendre possible ce déplacement, il faut d'abord à mon avis, que

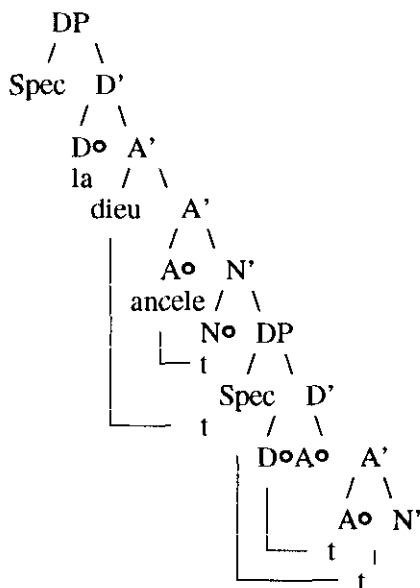
l'élément tête nul du noeud AGR s'amalgame au noeud D°, comme dans (32)⁶:

(32) Mouvement de A° dans D° -cf. (22)-



Dans le cadre de la grammaire générative, A' est une barrière au gouvernement pour le nom sous N'. Je propose que ce déplacement de A° dans D° a pour effet de L-marquer A' et de neutraliser ainsi son statut de barrière. Ainsi, le nom inférieur pourra se déplacer hors de A'. Ce mouvement est illustré par (33):

(33) cf. (22)



⁶ Je remercie Karen Zagana de m'avoir suggéré cette partie de l'analyse.

Dans (33), le N° inférieur se déplace d'abord dans le spécifieur de N' où il reçoit le cas oblique, pour finir par s'amalgamer au noeud A' ⁷. Pour se conformer au ECP, la trace du nom doit être proprement gouvernée. Adoptant la théorie de transparence de gouvernement de Baker (1988), je propose que c'est l'amalgamation de D°A° qui gouverne les deux traces: celle dans A° et celle dans N' ⁸. *Ancele* gouverne proprement la trace dans le spécifieur de DP du DP inférieur, conformément à la formulation conjonctive de l'ECP de Rizzi (1990) ⁹.

Quand le complément de génitif se déplace hors de D', il n'y a pas de déterminant. C'est à dire, que l'on ne trouve pas de séquence déterminant-nom-nom-déterminant du type **la dieu ancele le [e]*. Mon analyse explique ce phénomène, parce que s'il y a un déterminant, l'élément tête A° ne peut pas s'amalgamer au noeud D°. A' ne sera pas L-marqué, sinon une barrière, et la trace dans N' ne sera pas proprement gouvernée.

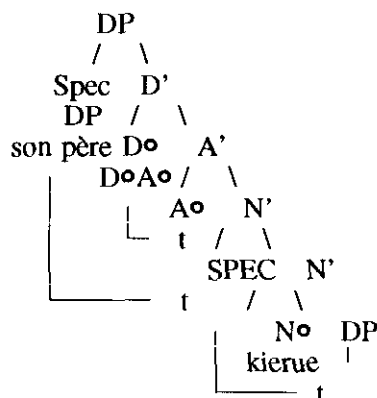
Cette analyse nous permet aussi de rendre compte d'exemples comme le numéro (26), dans lequel le déterminant du complément de génitif est exprimé, tandis que celui du nom tête est omis. Dans ce cas-là, je propose que c'est le DP entier qui se déplace dans la position spécifieur du DP supérieur, comme dans (34):

⁷ En fait, ce dernier déplacement dans A' est facultatif; si le N° reste dans le spécifieur de DP, on aurait comme résultat un génitif de juxtaposition postposé.

⁸ Pour préciser, la théorie de transparence de gouvernement de Baker (1988) est formulée de la manière suivante: Tout élément lexical dans lequel un élément s'est incorporé gouverne tout ce que gouvernait l'élément incorporé de sa position originale ("A lexical category which has an item incorporated into it governs everything which the incorporated item governed in its original structural position").

⁹ Comment définir le gouvernement propre est actuellement un sujet de controverse, surtout en ce qui concerne la définition disjonctive de gouvernement de Chomsky (1981). Chomsky (1986a) propose que les traces doivent être gouvernées par un élément tête et un antécédent. Selon Giorgi et Longobardi (1991), un nom ne peut être le propre gouverneur de la position spécifieur de NP que lorsque l'antécédent de la trace se trouve aussi dans NP. Dans notre dérivation, c'est bien le cas, parce que l'antécédent de la trace *t*, *dieu*, se trouve dans NP.

(34) cf. (26)



Cette fois, c'est le A° supérieur qui monte dans D°, ce qui sert à L-marquer A', qui n'est plus une barrière. Donc la trace dans la position spécifieur de N' peut être proprement gouvernée par *son père*. Mais pour que cela se produise, il faut que le D° supérieur soit vide.

Dans la section qui précède, on a proposé que DP en ancien français contient un noeud AGR qui est [+fort] [+lexical], en basant notre thèse sur l'assignation du cas dans les structures génitives en ancien français, sur l'existence des noms têtes nuls en ancien français, et sur la distribution des articles dans le génitif de juxtaposition antéposé.

Dans la prochaine partie, j'aborde la question de l'évolution ultérieure de DP en français. Je considère que cette évolution soutient l'idée d'un noeud AGR dans DP.

3.0. L'ÉVOLUTION DU GÉNITIF EN FRANÇAIS

La plupart des chercheurs estiment que le génitif de juxtaposition a disparu en moyen français (voir Nyrop, 1925; Marchello-Nizia, 1979; Jensen, 1990; et Tobler, 1902; entre autres). C'était aussi à cette époque-là que la non-expression du nom tête a cessé d'être possible. Mon analyse, qui postule un noeud AGR dans DP, peut rendre compte de ces faits.

Dans le cadre actuel de la grammaire générative, il existe un ensemble de principes et de règles universelles qui interagissent. Les différences entre les langues sont dues à la valeur des paramètres, valeur qui peut varier. L'évolution d'une langue est fonction d'un changement paramétrique, qui a pour conséquence une réanalyse des données de la part de l'enfant (Lightfoot, 1981). Lightfoot (1991) se penche sur la manière dont ces changements paramétriques peuvent se produire. Il considère qu'il faut qu'un changement soit "déclenché" par quelque chose d'accessible et d'une

grande fréquence qui représenterait un sous-ensemble de l'expérience linguistique de l'enfant.

Le moyen français a subi plusieurs changements syntactiques, entre autres, la perte de AGR [+fort]. L'expression du pronom sujet est devenue alors obligatoire. C'était aussi à la même époque que le français a perdu son système casuel. A mon avis, ces deux changements syntactiques "ont déclenché" la perte du génitif de juxtaposition et celle des nom têtes non-exprimés.

Si la catégorie AGR cessait d'être [+lexical], elle n'était plus capable de gouverner un complément à droite, ce qui explique pourquoi l'omission du nom tête a cessé d'être possible à partir de ce moment-là. De même, cette catégorie ne pouvait plus assigner directement le cas au complément de génitif, et il a fallu en conséquence exprimer le génitif en français par *à* ou par *de*. Mon analyse lie les changements syntactiques dans DP aux autres changements syntactiques qui ont eu lieu en moyen français.

Pour conclure, dans la présente étude, j'ai présenté des données de l'ancien français qui semblent soutenir l'hypothèse de DP ainsi que la présence de AGR dans DP. A l'instar de Contreras (1990), j'ai proposé que le noeud AGR en ancien français était [+fort] et [+lexical], et pouvait donc gouverner à droite et assigner le cas à droite. Mon analyse a rendu compte non seulement des données en ancien français, mais encore de la perte du génitif de juxtaposition et de l'expression nulle des noms têtes en moyen français.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- * ADAMS, M. (1987). "From Old French to the Theory of pro-drop", *Natural Language and Linguistic Theory*, 5, pp. 1-32.
- * ABNEY, S. (1987). *The English Noun Phrase in its Sentential Aspect*. Thèse de doctorat, MIT.
- * ANGLADE, J. (1965). *Grammaire élémentaire de l'ancien français*. Paris: Armand Colin.
- * BAKER, M. (1988). *Incorporation: A Theory of Grammatical Function Changing*. Chicago: The University of Chicago Press.
- * BRAME, M. (1981). "The General Theory of Binding and Fusion", *Linguistic Analysis*, 7, pp. 277-325.
- * CHOMSKY, N. (1986a). *Knowledge of Language: Its Nature, Origin and Use*. New York: Praeger.

- * CHOMSKY, N. (1986b). *Barriers*. Cambridge: MIT Press.
- * CHOMSKY, N. (1989). "Some Notes on Economy of Derivation and representation", *MIT Working Papers in Linguistics*, 10, pp. 43-74.
- * CINQUE, G. (1990). *Agreement and Head-to-Head Movement in the Romance Noun Phrase*. Manuscrit.
- * CONTRERAS, H. (1989). "On Spanish Empty N' and N*. Current Issues" in *Linguistic Theory*, éds. Carl Kirschner et Janet DeCesaris. Amsterdam: Benjamins, pp. 83-95.
- * CONTRERAS, H. (1992). "On the Position of Subjects", à paraître in *Syntax and Semantics*, vol. 26. *Perspectives on Phrase Structure: Heads and Licensing*, éd. Susan Rothstein. San Diego: Academic Press.
- * FOULET, L. (1982). *Petite syntaxe de l'ancien français*. Paris: Librairie Honoré Champion.
- * FUKUI, N. and SPEAS, M. (1986). "Specifiers and projection", *MIT Working Papers in Linguistics*, 8, pp. 128-172.
- * GAMILLSCHEG, E. (1957). *Historische französische Syntax*. Tübingen: Max Niemeyer Verlag.
- * GASTON, P. (éd. 1980). *La vie de Saint Alexis: Poème du XIème siècle*. Paris: Champion.
- * GIORGI, A. and LONGOBARDI, G. (1991). *The Syntax of Noun Phrases*. Cambridge: Cambridge University Press.
- * HARRIS, M. (1978). *The Evolution of French Syntax: A Comparative Approach*. New York: Longman.
- * JENSEN, F. (1990). *Old French and Comparative Gallo-Romance Syntax*. Tübingen: Max Niemeyer Verlag.
- * LERCH, E. (1925). *Historische französische Syntax*. Leipzig: Reisland, 3 vols.
- * LIGHTFOOT, D. (1991). *How to set Parameters: Arguments from Language Change*. Boston: MIT Press.

- * MARCHELLO-NIZIA, C. (1979). *Histoire de la langue française aux XIV^{ème} et XV^{ème} siècles*. Paris: Bordas.
- * MARTINEAU, F. (1989). *La montée du clitique en moyen français: une étude de la syntaxe des constructions infinitives*. Thèse de doctorat, University of Ottawa.
- * McMANNES, L. (1991). *The Spanish Determiner as Lexical Category*. Thèse de doctorat, University of Washington.
- * NYROP, K. (1930-1935). *Grammaire Historique de la langue française*, 6 vols. Copenhagen: Gyldendalske Boghandel.
- * PALM, L. (1977). *La construction li filz le rei et les constructions concurrentes avec a et de étudiées dans des oeuvres littéraires de la seconde moitié du XII^{ème} siècle et du premier quart du XIII^{ème} siècle*. Uppsala: Almqvist & Wiksell.
- * PENSADO RUIZ, C. (1986). "Inversion du marquage et perte du système casuel en ancien français", *Zeitschrift für romanische Philologie*, 102, pp. 271-296.
- * POLLOCK, J.-Y. (1989). "Verb Movement, Universal Grammar, and the Structure of IP", *Linguistic Inquiry*, 20, pp. 365-424.
- * RAYNAUD DE LAGE, G. (1975). *Introduction à l'ancien français*. Paris: Société d'édition d'enseignement supérieur.
- * ROCHETTE, A. (1988). *Semantics and Syntactic Aspects of Romance Sentential Complementation*. Thèse de doctorat, MIT.
- * TOBLER, A. (1902-1921). *Vermischte Beiträge zur französischen Grammatik*, 5 vols. Leipzig: S. Hirzel Verlag.
- * TOGBEY, K. (1974). *Précis historique de grammaire française*. Odense: Akademisk Forlag.
- * WALKER, D. (1987). "Morphological features and markedness in the Old French Noun Declension", *Canadian Journal of Linguistics*, 32, pp. 143-197.
- * WESTHOLM, A. (1989). *Etude historique sur la construction du type le filz de rei en français*. Thèse de doctorat, Vester.